

Orientation sur le développement et les perspectives dans les arts graphiques

1. Nos récentes défaites

La reconduction du contrat transitoire de 1972, avec les scandaleux « aménagements » que l'on sait, a engagé les travailleurs de l'imprimerie dans un processus régressif de leurs conditions de travail, de leurs acquis. La disparition de l'article 43 du contrat collectif (mesures en cas de chômage) en pleine période de chômage constitue de plus une brèche dangereuse dans leur dispositif de défense, les laissant à la merci de l'arbitraire patronal et de sa panoplie coercitive.

De défaite en défaite, nous sommes parvenus à un point tel qu'une **mise en cause de la politique suivie jusqu'à aujourd'hui au niveau des instances centrales de la FST s'impose absolument**. C'est pourquoi le comité de la section de Genève, investi de l'appui des militants réunis à plusieurs reprises, et suite aux assemblées qui ont eu lieu dans nombre de grandes entreprises de la place, se propose d'engager la lutte en réponse à la fin de non-recevoir patronal d'une proposition de discussion concernant l'abaissement de la durée du travail mis en premier point des revendications par les membres au cours d'une assemblée générale extraordinaire, en automne 75.

2. La cause de nos défaites

Le récent diktat sur le renchérissement et l'ostracisme dont la SSMI fait preuve aujourd'hui au sujet des mesures en cas de chômage illustrent bien le mépris dans lequel celle-ci tient ses « partenaires sociaux » ! Mais si elle peut se permettre cette attitude, c'est bien parce que nous n'avons pas pris toutes les mesures de lutte qui s'imposent sous le prétexte de ne pas compromettre la paix du travail pourtant régulièrement bafouée par le patronat.

3. Quels sont les buts du patronat ?

Cet aveuglement débouche aujourd'hui sur une situation cruciale pour les travailleurs : le patronat exploite à fond la récession pour abaisser la masse salariale, tout en accroissant la productivité, sachant fort bien que les négociateurs syndicaux ne disposent d'aucun moyen pour infléchir cette tendance puisque les instances centrales persistent à considérer la paix du travail comme une finalité, nous cantonnant par là dans une attitude de repli totalement inadéquate.

Le renchérissement

Déjà la reconduction du contrat transitoire avait permis au patronat de créer une nouvelle catégorie de salariés. Le récent accord sur le renchérissement lui permet encore de renforcer les écarts existants entre les salaires par la compensation non plus selon l'ancien système du point d'indice — qui était déjà très contesté — mais au moyen du pourcentage, se livrant par là à une guerre d'usure qui table sur la lassitude et le sentiment d'insécurité auxquels sont en proie nombre de travailleurs de l'imprimerie pour leur imposer l'Inacceptable !

Cette sournoise attaque vise en fait à exercer une **pression par le bas**. La majorité des salaires dans les arts graphiques se situant à 2500 francs environ, le patronat réalise ainsi une substantielle économie puisqu'il faudrait, selon son système, gagner 3300 francs pour être indemnisé au même niveau qu'avec l'ancien système de renchérissement. De plus, il cherche à isoler les catégories supérieures et, à plus ou moins longue échéance, à les **éliminer**, par le biais des licenciements et des réengagements (éventuels) à des conditions inférieures.

Les nouvelles techniques

Simultanément, l'introduction de nouvelles techniques de composition et d'impression permet aux patrons de réduire encore et les effectifs et la masse salariale. C'est d'ailleurs cette option qui est à l'origine des graves conflits intervenus dans la presse aussi bien en France qu'en Allemagne. En Suisse, cela ne saurait tarder (déjà au « Journal de Genève », malgré « la crise » de puissants investissements sont en cours pour imposer la photocomposition ; Studer élargit aussi ce département ; la « Tribune de Genève » n'hésite pas d'arracher un accord de chômage partiel tout en voulant acheter de nouvelles installations ; Atar S.A. projette d'acheter un nouveau continu dont le prix tourne autour de la bagatelle de 700 000 francs).

4. Prendre conscience

Il importe donc au plus haut point que nous prenions conscience de ce très grave problème et que nous considérions enfin la technique non pas comme un **concept neutre**, mais bien comme s'inscrivant, selon l'optique patronale, dans un processus de déqualification en vue d'une **rationalisation de la production** poussée jusqu'à ses extrêmes limites. Le chômage supplémentaire qui ne manquerait pas d'en résulter est une des visées patronales pour briser toute velléité revendicative des travailleurs et renforcer leur soumission.

Il convient donc de considérer les tentatives patronales non pas isolément, mais bien comme faisant partie d'une stratégie d'ensemble parfaitement concertée et visant à faire reposer les changements de structures du secteur graphique sur le dos des seuls travailleurs pour le plus grand profit du patronat.

Les données étant posées, il apparaît que le seul moyen d'assurer à chacun la place de travail qui lui revient de droit est un abaissement de la durée de travail à 40 heures.

5. Les 40 heures, un objectif possible

En fait, les 40 heures ne constitueraient pas une charge insupportable pour les entreprises. Nombre de grandes boîtes travaillent à plein rendement et ont accru considérablement leur productivité depuis l'avènement de la « crise ». Plutôt que d'accepter un abaissement de la durée du travail, elles ont préféré licencier une partie de leurs effectifs et accroître le rendement du personnel restant en une durée de travail maintenue à 43 heures. Cela leur a permis de réaliser des bénéfices accrus tout en baissant considérablement la masse salariale. On peut ainsi percevoir plus clairement la **légitimité des 40 heures** ! Quant aux entreprises moyennes et petites, qui ont parfois de la peine à assurer du travail à leur personnel en 43 heures hebdomadaires, la production pourrait aisément être assurée en 40 heures. Une résorption satisfaisante du chômage pourrait enfin être envisagée.

La seule « catastrophe » qui pourrait intervenir alors serait la mise en échec du chantage patronal.

Pour combattre efficacement les « grands desseins » patronaux, il faut donc concevoir et imposer la lutte sur trois points essentiels et étroitement complémentaires.

1. Abaissement de la durée du travail à 40 heures, sans diminution de salaire.
2. a) Refus d'une compensation du renchérissement qui ne vise qu'à accroître des inégalités, au détriment des moins favorisés, et qui tend, à un stade ultérieur, à un nivellement des salaires par le bas.
b) Augmentation des salaires qui vienne compenser les pertes subies sur les récents accords du renchérissement, 150 francs d'augmentation réelle.
3. Maîtrise des nouvelles techniques et non pas notre asservissement à celles-ci. Maîtrise procédant d'accords contractuels, d'ailleurs abordés dans le contrat collectif et qu'il importe de faire respecter et de compléter ou modifier dans un sens propre à préserver les postes de travail et les salaires. Concevoir enfin ces moyens techniques dans une optique favorable à la diminution de l'horaire de travail, et non plus pour le seul profit des patrons ou comme moyen de pression supplémentaire mis à leur disposition.

Considérons donc ces revendications comme légitimes et réalisables, et souvenons-nous qu'aucune amélioration de la condition ouvrière n'a été obtenue par des discussions qui ne se fondent pas sur UNE PLATE-FORME DE LUTTE et la lutte elle-même.